

AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE MINIÈRE MONTAGNE D'OR, PIERRE PARIS, LORS DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU GRAND CONSEIL COUTUMIER, LE SAMEDI 26 JANVIER 2019



Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier, Mesdames et Messieurs les Chefs Coutumiers et membres du conseil,

Je vous remercie de m'avoir invité à m'exprimer devant vous aujourd'hui et de me donner ainsi l'opportunité d'apporter des précisions sur le projet, de vous écouter et de répondre à vos interrogations.

Il est important de rappeler que notre société bien qu'ayant pour le moment des actionnaires étrangers est une société française qui emploie des Français tous résidents en Guyane et qui exploite l'or en Guyane depuis des décennies.

La Guyane est un territoire riche en or avec des gisements dont la teneur est le double de la teneur moyenne des gisements d'Amérique du Sud et cette richesse doit bénéficier aux Guyanais.

Aujourd'hui, cette ressource est pillée par les Garimpeiros qui détruisent la forêt, polluent les cours d'eau avec le mercure, contaminent les populations qui y vivent et tout cela sans aucun bénéfice pour les Guyanais. Notre projet est l'exact opposé :

Il prévoit d'exploiter l'or primaire situé dans le secteur de Paul Isnard, exploité depuis plus de 140 ans, en minimisant l'impact sur la forêt et en garantissant que toutes les zones impactées seront réhabilitées. Et nous l'avons encore démontré en décidant d'abandonner la construction d'une ligne électrique de 90 000 volts à la suite du débat public permettant d'éviter la déforestation de plus de deux cents hectares.

La roche qui contient cet or sera excavée et broyée afin d'en libérer l'or. Cet or sera ensuite récupéré avec un procédé chimique qui est et reste le meilleur procédé actuellement disponible comme le rappelle le dernier rapport du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Le cyanure sert à séparer l'or des autres éléments et sera recyclé et détruit. On utilise les mêmes procédés et réactifs pour le recyclage de l'or. Aujourd'hui en France personne n'utilise le cyanure de sodium pour exploiter l'or mais ce réactif est largement utilisé dans l'industrie, pour les traitements de surface par exemple. La société AUPLATA a elle aussi fait le choix d'utiliser ce réactif et est en ce moment même en train de construire une usine en Guyane, autorisée en 2015, pour traiter l'or de ses concessions.

Le cyanure est un produit qui fait peur, et je peux le comprendre, mais c'est un produit biodégradable ce qui n'est pas le cas du mercure et comme le rappelle le dernier rapport de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques), il nécessite bien entendu d'être utilisé en prenant toutes les précautions qui s'imposent mais au même titre que tout autre produit chimique qui pourrait être utilisé ou même des hydrocarbures que tous ici utilisons. Et c'est ce que notre société s'est engagée à faire en adhérant en octobre dernier au Code du cyanure élaboré sous l'égide des Nations Unies.

Nous nous sommes ainsi engagés à aller au-delà des normes et réglementations françaises afin de garantir une exploitation sûre qui permette à tous ceux qui y travaillent et tous ceux qui résident à proximité, de pouvoir vivre dignement et en sécurité. Qui vous offre plus que nous sur ce point ?

Nous nous sommes toujours engagés à privilégier l'emploi des Guyanais en garantissant 90 % d'emploi local dans les 750 emplois directs que notre activité créera.

Non, la mécanisation de l'exploitation n'est pas un frein à l'emploi local. Cette mécanisation permet d'offrir des emplois de qualité et des conditions de travail dignes et modernes à tous nos employés. La Guyane offre toutes les compétences dont nous aurons besoin et nous nous

sommes engagés à former suffisamment de personnes pour que ces promesses d'emploi soient une réalité. Ces formations ont débuté en 2018 et leur nombre augmentera progressivement jusqu'au démarrage des opérations. Ces formations s'adressent à tout le monde. Il y aura des emplois peu qualifiés comme des emplois très qualifiés. Certains seront basés sur site, d'autres à Saint-Laurent-du-Maroni et Cayenne.

Car les retombées dont la Guyane a besoin, **ce sont avant tout des emplois bien rémunérés qui permettent à tous les Guyanais de vivre dignement.**

Ce sont aussi des infrastructures, c'est pour cela que nous nous sommes aussi engagés à construire la route pour accéder à notre site et contourner l'agglomération de Saint Laurent à nos seuls frais. Cette route pourra bénéficier à d'autres activités telles que l'exploitation raisonnée de la forêt, l'agriculture mais aussi pourquoi pas le tourisme.

Ce sont aussi les 400 millions d'impôts et taxes que nous paierons au cours des douze années à l'État français et aux collectivités, qui permettront de construire des écoles, des infrastructures routières, électrifier les villages, bref améliorer la qualité de vie des Guyanais.

Alors, oui notre projet aura des impacts. Mais quelle activité n'a pas d'impacts ?

Nous avons réduit l'emprise au maximum afin de préserver au mieux la forêt, réhabiliter et compenser (démarche Éviter-Réduire-Compenser). La compensation pourrait prendre différentes formes telles que la protection d'autres zones, la réhabilitation de zones détruites par l'orpaillage illégal, l'enseignement des traditions, mais **c'est avec vous que nous voulons pouvoir travailler sur les compensations afin qu'elles répondent à vos attentes et aux attentes des Guyanais.**

Non, il n'y aura pas de pollution des eaux de surface ou souterraines, nous nous y sommes engagés et c'est aussi une obligation réglementaire.

Non, il n'y aura pas de « drainage acide » et de rejets de métaux lourds dans l'environnement car nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les techniques adaptées et c'est aussi une obligation réglementaire. **Ceux qui disent le contraire veulent faire peur** et oublient ou ignorent que la France a appris des erreurs du passé et adopté des réglementations pour prévenir ces phénomènes.

Nous nous sommes engagés à protéger 100 % des montagnes couronnées et à effectuer les travaux en respectant les recommandations faites par l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) en 2016.

Nous mettrons en œuvre les meilleures techniques pour construire nos infrastructures comme le parc à résidus, encore une fois pour privilégier la sécurité et afin que ce qui s'est passé au Brésil n'arrive jamais chez nous. Pour rappel, il n'y a plus eu de rupture de barrage en France depuis 1959, et encore, ce barrage était un barrage-voûte en béton, utilisant une technologie très différente. Cela prouve qu'il y a en France un vrai savoir-faire et une réglementation qui permet de contrôler la conception, la construction et l'exploitation des barrages en toute sécurité.

Nous avons aussi fait le choix d'une centrale hybride solaire pour produire 80 % de l'énergie dont nous aurons besoin (20 MW) sans recourir aux hydrocarbures afin de réduire encore les impacts et les risques mais aussi sans mettre en danger l'approvisionnement en énergie des Guyanais. Qui fait aussi bien en Guyane et dans le monde ?

Un débat public a été organisé par la CNDP sur le territoire. Il a permis à tous les Guyanais qui le désiraient de s'informer, de poser leurs questions et d'exprimer leur point de vue.

Nous nous sommes engagés en novembre 2018 à poursuivre la concertation et la CNDP vient de nommer à notre demande deux garants afin de garantir la qualité de cette concertation post-débat public.

Nous voulons travailler avec vous pour que les mémoires et traditions puissent être prises en compte et qu'elles puissent être enseignées.

Nous voulons travailler avec vous pour que ce projet guyanais puisse devenir le projet de tous les Guyanais.

Je vous remercie encore de m'avoir permis de m'exprimer devant cette assemblée.

Pierre Paris,
Président de la Compagnie minière
Montagne d'Or

Retrouvez le projet sur montagnedor.fr

  **MOGuyane**